

AUDIENCE PUBLIQUE

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

PROJET DE POSTE JEAN-JACQUES-ARCHAMBAULT À 735-120 KV À SAINTE-JULIENNE DANS LANAUDIÈRE PAR HYDRO-QUÉBEC

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que le mandat d'audience publique sur le projet ci-dessus mentionné débutera le 28 juillet 2025. La commission d'enquête sera composée de Michel Allaire et de Joseph Zayed qui agira à titre de président.

La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission d'enquête de poser des questions et de s'informer sur le projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie permettra à la commission d'entendre les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui désirent faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet.

Coordonnées de l'audience :
Salle Michel-Grégoire
1408, route 125, Sainte-Julienne

1^{re} partie :

Les séances débuteront le 29 juillet 2025 à 19 h. D'autres séances pourraient s'ajouter au besoin le lendemain, en après-midi, puis en soirée. Les participants et participantes pourront poser leurs questions en salle ou à distance.

2^e partie :

Les séances débuteront le 25 août 2025. Les participants et participantes pourront s'y inscrire dès le 30 juillet. Ils auront la possibilité de présenter leur mémoire ou de s'exprimer verbalement en salle ou à distance.

Le site Web du BAPE (bape.gouv.qc.ca) ainsi que le registre des évaluations environnementales (ree.gouv.qc.ca), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, rendent accessibles, en format électronique, les documents relatifs au projet en examen. Ces documents sont également disponibles en version imprimée dans le centre de consultation et dans le centre de documentation du BAPE mentionnés ci-dessous.

Bibliothèque Gisèle-Paré
2550, rue Eugène-Marsan
Sainte-Julienne (Québec) JOK 2T0
Téléphone : 450 831-3811

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 1 800 463-4732 ou 418 643-7447

Les documents qui s'ajouteront au cours de l'audience publique pourront être consultés dans le site Web du BAPE et en version imprimée seulement au centre de documentation du BAPE à Québec.

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès de Mathieu Giroux au 581 925-0663 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse poste-jean-jacques-archambault@bape.gouv.qc.ca.

Le secrétaire du BAPE
René Beaudet

Québec

AVIS PUBLIC



APPEL D'OFFRES AOP2025-07

Travaux de réaménagement du terrain de baseball du parc Saint-Jean-Bosco

La Ville de Saint-Charles-Borromée désire recevoir des soumissions pour la réalisation de travaux de réaménagement du terrain de baseball du parc Saint-Jean-Bosco.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur approprié, émise par les autorités compétentes.

DOCUMENTS REQUIS

Les documents d'appel d'offres sont disponibles depuis le **16 juillet 2025** via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca.

Le Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Charles-Borromée fait partie intégrante de tous les documents d'appel d'offres auxquels les soumissionnaires doivent obligatoirement se conformer.

Les soumissionnaires sont invités à en prendre connaissance à l'adresse Internet suivante : <http://www.vivrescb.com/reglements/services-administratifs/rubriques/gestion-contractuelle> et à remplir la **Déclaration du soumissionnaire** (Annexe 1) et la joindre avec sa soumission.

Pour tout renseignement relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit s'adresser uniquement par **ÉCRIT** à l'adresse suivante : soumissionscb@vivrescb.com, **au plus tard le 21 août 2025 avant 11 h**, afin de permettre au responsable de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toute demande reçue après ce délai ne sera pas considérée.

Il est convenu que tout renseignement donné ou communiqué par un préposé ou un employé de la Ville ne peut servir à interpréter les documents d'appel d'offres ni être supplétif à ceux-ci.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra notamment être accompagnée d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la « **Ville de Saint-Charles-Borromée** » au montant équivalent à dix pour cent (10 %) du total de la soumission.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la *Loi sur les* sera accepté aux termes des documents d'appel d'offres.

Ce cautionnement doit garantir la fourniture d'un Cautionnement d'exécution et d'un Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services chacun pour une valeur de soixante-quinze pour cent (50 %) du contrat.

Ce cautionnement doit être valide pour une période de soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Le processus qui mènera à la sélection du soumissionnaire retenu sera basé sur des principes d'équité et de concurrence. Les documents sont disponibles uniquement via le système d'appel d'offres du gouvernement (www.seao.ca).

DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être adressées à Me Louis-André Garceau, greffier, et seront déposées à la réception de l'hôtel de ville situé au 370, rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée, Québec, J6E 4P3, **au plus tard à 11 h, le 4 septembre 2025 et seront ouvertes publiquement à la même date à compter de 11 h 01.**

La Ville de Saint-Charles-Borromée se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la Ville de passer outre, et ce, que le soumissionnaire accepte et assume ce fait.

De plus, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques ni obligation d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 23 juillet 2025.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier



Appel d'offres AP25-060 POTEAUX DE BOIS

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de Joliette désire recevoir des soumissions pour l'achat de poteaux de bois traités au CCA/PA. Les poteaux serviront à la construction et à l'entretien du réseau de distribution électrique.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **23 juillet 2025** via le système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou par téléphone au 1 866 669-7326.

Pour tout renseignement relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit s'adresser uniquement par écrit à l'adresse suivante : soumission@ville.joliette.qc.ca.

DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions scellées et identifiées « **Appel d'offres AP25-060 – Poteaux de bois** » doivent être adressées à Mme Roxane Grégoire, technicienne en approvisionnement, et seront reçues à la réception de l'hôtel de ville situé au 614, boulevard Manseau, Joliette, Québec, J6E 3E4, **avant onze heures (11 h)**, heure officielle du CNRC, le **18 août 2025**, pour y être ouvertes publiquement ce même jour à cette heure.

Les soumissions transmises par voie électronique sont également autorisées pour cet appel d'offres et ne peuvent être effectuées que par le biais du SEAO.

La Ville de Joliette ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir de dommage d'aucune nature.

ROXANE GRÉGOIRE

Technicienne en approvisionnement

>1299171



Régie
d'assainissement
des eaux
du Grand Joliette

Règlement d'emprunt 15-2025

Règlement relatif à l'exécution de travaux d'installation d'une soufflante centrifuge et décrétant un emprunt et une dépense de 427 195 \$.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, que lors de sa séance tenue le 11 février 2025, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette a adopté le règlement d'emprunt numéro 15-2025.

L'objet de ce règlement concerne l'exécution de travaux d'installation d'une soufflante centrifuge aux étangs aérés et décrétant un emprunt et une dépense de 427 195 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 30 juin 2025.

Pour consulter le règlement, vous pouvez en faire la demande par courriel à l'adresse : adm@raej.ca.

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Joliette, ce 23 juillet 2025

GENEVIÈVE CÔTÉ-RIBERDY
Secrétaire-trésorière

>1299168